RÈGLEMENT JEU CONCOURS DESSIN SCOLAIRE « JE DESSINE MON GRAND SITE EDITION NUMERO 4 (2026) »

Contexte :

Fort du succès engendré lors des trois éditions précédentes, le Syndicat Mixte du Grand Site France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint Florent a décidé de lancer son 4e concours dessin scolaire pour le début d'année 2026.

Cet évènement se déroulera sur deux mois et réunira tous les cycles 2,3 et 4 des établissements scolaires de la région du Nebbiu – Conca d'Oru

En 2025, plus de 300 dessins ont été récoltés auprès des élèves du Nebbiu-Conca d'Oru. L'objectif premier de 2026 sera d'égaler ou de battre ce record et de réunir un maximum de jeunes dessinateurs.

A vos crayons et à vos feutres !!

Article 1 : Objet

Le Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent, résidant à l'adresse 11 avenue Jean Zuccarelli 20200 BASTIA a décidé de renouveler pour la 4e fois en 2026 son jeu concours intitulé « Je dessine mon Grand Site » qui s'adresse cette année, aux élèves des cycles 2,3 et 4 des établissements scolaires situés dans le territoire du Nebbiu-Conca d'Oru.

Thème du concours : PAYSAGES NATURELS DU GRAND SITE DE FRANCE

La participation ne nécessitera pas d'inscription, il suffira de produire les dessins auprès du Syndicat Mixte du Grand Site.

Le règlement du présent Jeu sera disponible sur le site internet du GSF et des liens seront présents sur nos réseaux sociaux.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à tous les élèves des écoles primaires et collège du territoire du Nebbiu Conca d'Oru.

Il n'y a aucune limite de participant, il suffira de produire son dessin sur une feuille A4 ou A3 et d'y inscrire :

- Le nom et prénom de l'enfant, sa classe et son établissement
- Le nom de son enseignant

Les élèves ne remplissant pas ces conditions ne pourront participer au concours.

(L'utilisation de l'intelligence artificielle pour la conception des dessins est interdite)

La participation sera ouverte du **5 janvier 2026 au 3 avril 2026 inclus**. Nous vous annoncerons le lancement du concours sur nos réseaux sociaux et sur notre site internet.

Article 3 : Modalités du Jeu

Pour participer au concours « Je dessine mon Grand Site édition 2026 », il suffira de dessiner **un paysage naturel** du Grand Site de France. (Un seul dessin par élève).

Les dessins seront collectés par le Syndicat Mixte directement auprès des établissements scolaires au début du mois d'avril 2026.

Article 4 : Sélection du gagnant

Il y aura 1 podium de gagnants (première, seconde et troisième place) pour chaque cycle participant au concours.

- Catégorie cycle 2 : CP, CE1, CE2,
- Catégorie cycle 3 : CM1, CM2, 6e
- Catégorie cycle 4 : 5e, 4e, 3e

Les lauréats seront déterminés par un jury composé du Syndicat Mixte, du CAUE de Corse, de l'inspecteur des sites de Haute-Corse (DREAL) et d'un représentant de l'inspection d'académie de Haute-Corse

Article 5 : Dotations

Chacun des gagnants se verra remettre un lot offert par les organisateurs du concours.

Article 6 : Remise ou retrait du lot

Le Syndicat Mixte divulguera les noms des vainqueurs aux chefs d'établissements via leurs adresses mails.

Les vainqueurs de l'édition 2026 « je dessine mon Grand Site » se verront remettre leur prix à la Maison du Grand Site de France à Saint Florent.

Article 7 : Gratuité de la participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 8 : Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.